

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : cotel2-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/cotel2-cssd-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2025-03-21 18:41:42

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer la personne qui dénonce une situation de sextage. Lors de cette rencontre faire la grille pour avoir un portrait de la situation. Par la suite rencontrer l'instigateur afin de comprendre si toutefois il s'agit d'un acte impulsif ou un acte malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif on doit se référer à la grille pour continuer l'intervention et si cela est un acte malveillant on communique avec le service de police et on cesse l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce sont trois différentes situations que nous sommes appelés à intervenir dans notre milieu scolaire autant avec nos élèves filles et garçons. Pour moi, il est important de rencontrer toutes les parties(victime, instigateur et le ou les témoins) et par la suite de se référer à la grille tout dépendant de l'acte comme si haut mentionné.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui me semble plus délicat dans l'application est la cueillette d'informations auprès de la victime afin de m'assurer de bien suivre les étapes. Et ce qui me semble plus délicat est aussi lorsque l'on rencontre l'élève instigateur et de lui demander de nous remettre son téléphone cellulaire afin de le remettre aux policiers. Cette étape doit aussi être faite dans la bienveillance pour tenter d'avoir la collaboration de cet élève.